

Plate-formes

d'experts

internationales

Bonnes pratiques &

recommandations



Introduction "Bonnes pratiques et recommandations pour les plates-formes d'experts internationales" par le Centre eurégional d'information et d'expertise (EURIEC)

Depuis plusieurs années, l'accent a été mis de plus en plus sur l'approche administrative internationale de la criminalité. Il est donc nécessaire que les autorités administratives des différents pays se rencontrent. Ces réunions ont pour but de discuter des cas et d'explorer les possibilités de coopération. Lors de ces réunions internationales, des organisations/personnes issues de différentes cultures (de consultation), des différentes dotées de pouvoirs, de processus et de procédures différents, se rencontrent. Ces différences doivent être prises en compte pour que la consultation soit couronnée de succès.

Basé sur l'expérience de l'EURIEC, ce document a été compilé pour présenter les choses à faire et à ne pas faire lors de l'organisation d'une telle plateforme internationale, sous la forme d'un guide pratique. Un outil pour ceux qui envisagent d'organiser une telle consultation.





Choses à faire: généralités

- 1 Il faut qu'une personne prenne l'initiative et assume ainsi un rôle neutre.
- 2 La personne neutre demande à son omologue étranger s'il est également intéressé par une rencontre.
- 3 Si c'est le cas, la personne neutre demande aux deux pays quels sont les thèmes qu'ils aimeraient aborder, quels sont les problèmes visibles et quelles sont les composantes internationales de ce thème. Les thèmes communs sont de toute façon inscrits à l'ordre du jour. Pour chaque pays, vous pouvez laisser de la place pour un ou deux thèmes qui ne sont pas communs.
- 4 Gardez à l'esprit qu'il n'est pas évident que les mêmes procédures ou compétences s'appliquent dans l'autre pays. Commencez donc l'explication de manière relativement simple afin que les similitudes et les différences apparaissent clairement.
- 5 Tous les participants doivent avoir la possibilité d'exprimer leur point de vue et de faire part de leurs attentes pour la réunion.
- 6 Essayez de parvenir à des engagements concrets :
 - ▶ Y a-t-il un thème que nous voulons approfondir lors d'une prochaine réunion?
 - ▶ Comment resterons-nous en contact ? Par exemple : se réunir une fois par an autour d'un thème ? Ou une fois par an sur l'état des lieux et les développements de part et d'autre de la frontière ? Ou une fréquence plus élevée ?
 - ▶ Essayez d'avoir un contact par pays et par organisation qui puisse se contacter directement pour poser des questions.



Recommandations

- ▶ Soyez attentif à la réciprocité. Un autre pays n'est pas seulement intéressant pour obtenir des informations, mais aussi pour en fournir. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons lutter contre la criminalité organisée.
- ▶ Ouverture d'esprit : L'approche administrative parfaite n'existe pas. Certains pouvoirs n'existent pas dans un autre pays ou ne sont pas confiés à une administration, mais il y aura aussi des pouvoirs qui existent à l'étranger mais pas dans votre pays d'origine. Soyez ouvert aux possibilités.

"Il faut disposer de formes de consultation organisationnelle pour se rencontrer au-delà des frontières, apprendre à se connaître et à se comprendre. C'est élémentaire, mais important. Après tout, il est plus facile de se parler quand on se voit plus souvent.

- Rob Hutschemaekers, directeur de l'EURIEC



Choses à faire: cas particulier

- 1 Trouvez un contact dans une organisation similaire à l'étranger. Même si cela demande des efforts : trouvez l'autorité qui s'occupe spécifiquement de cette question.
- 2 Demandez quelles autres organisations sont impliquées dans les questions soulevées par le cas. Invitez-les aux consultations. Donnez aux autorités la possibilité de faire intervenir d'autres autorités, par exemple la police. Les mêmes autorités des deux côtés devraient être invitées. Limiter le nombre d'organisations à environ trois par pays.
- 3 Convenez de la langue à l'avance afin d'éliminer les obstacles. Envoyez à l'avance une liste des participants, une description du problème et un ordre du jour. Cette liste peut également être envoyée en deux langues.
- 4 Il est préférable que la réunion ait lieu physiquement, si cela est possible.
- 5 La confiance et les relations personnelles peuvent être très utiles dans les plates-formes d'experts internationales. Prévoyez donc du temps, par exemple pour une courte pause-café, afin que les participants puissent faire connaissance de manière informelle. En outre, concluez des accords concrets sur la confidentialité et le partage d'informations au cours de la réunion.
- 6 Examinez l'approche d'un tel cas par pays. Dans le cas d'une affaire de permis, posez des questions telles que :
 - ▶ Comment se déroule une procédure de permis ?
 - ▶ Qui décide de révoquer ou de suspendre un permis ? Dans quelles conditions peuvent-ils le faire ?
 - ▶ À qui l'information peut-elle être fournie (au niveau purement national, c'est-à-dire pas encore au niveau international) ?
 - ▶ Qui peut identifier les signaux d'abus ? Que fera-t-on de ces signaux ?
- 7 Gardez à l'esprit qu'il n'est pas évident que les mêmes procédures ou pouvoirs s'appliquent dans l'autre pays. Par conséquent, commencez l'explication de manière relativement simple afin que les similitudes et les différences apparaissent clairement.
- 8 Enfin, il doit être clair qui a besoin de quelles données de la part de qui et qui peut laisser quelles données à qui. Voyez quelles sont les informations qu'il serait intéressant d'échanger dans le cas spécifique, afin de pouvoir déterminer légalement ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. L'EURIEC peut apporter son soutien à cet égard.
- 9 Après la consultation, établissez une courte liste d'actions et/ou un résumé concis de la consultation et envoyez-les à tous les participants (éventuellement en deux langues). Convenez d'une personne qui s'informerera régulièrement de l'état d'avancement de la procédure.
- 10 Dans les pays où il n'existe pas d'EURIEC, examinez les réglementations nationales et internationales applicables à chaque type d'information. Pour répartir la charge de travail, on peut choisir que chaque partenaire, pour sa propre information, enquête légalement sur les possibilités et les obstacles au partage de l'information (au niveau international) et sur les organisations étrangères avec lesquelles cette organisation peut échanger des informations. Le résultat doit être communiqué à toutes les parties concernées.
- 11 Si, au cours de cette recherche juridique, il apparaît que le partage international d'informations pose certains problèmes, essayez d'entrer en contact avec le législateur pour signaler l'absence de possibilités en matière de partage d'informations.

Il doit être clair qui a besoin de quelles données de la part de qui et qui peut laisser quelles données à qui.





Choses à ne faire pas

- Lancer des réunions sans objectif commun et/ou sans ordre du jour.
- Commencer la consultation sans préparation. Il est important qu'une personne neutre ait déjà une idée de ce que sont les "victoires" communes.
- Avoir pour objectif que votre approche soit adoptée par d'autres pays. Chaque pays a son individualité et celle-ci doit être respectée. N'exigez pas d'action de la part du partenaire étranger.
- Se contenter de partager des informations personnelles et les utiliser pour traiter l'affaire. Les informations ne doivent pas être partagées sans autre forme de procès. Demandez conseil à l'EURIEC.



Plus d'informations ?

Vous avez besoin d'aide pour organiser une plateforme d'experts ou vous souhaitez en savoir plus sur l'approche administrative (transfrontalière) ? Vous trouverez tous les manuels et recommandations de l'EURIEC à l'adresse www.euriec.eu ou vous pouvez nous contacter à l'adresse euriec@rieclimburg.nl.